Fiches repères

Conventions Territoriales Globales
CAF du Val d'Oise

Dispositifs et articulation

Fiche réalisée par le Pôle ressources,
avec le concours de la Caf du Val d'Oise et des professionnel·les du réseau des CTG du Val d'Oise.

Pôle Ressources
Ville et développement social

- Novembre 2025 -

Fiches Repères

L'articulation en question

"Les conventions territoriales globales (CTG) : un dispositif transversal, impliquant un partenariat fort entre la Caf et les collectivités."

- Services de la Caf du Val d'Oise -

Des enjeux communs

Les différents dispositifs déployés dans le cadre de l'action publique visent globalement à l'amélioration de la vie des habitant·es. Face à leur pluralité, et afin d'en renforcer l'efficacité et la cohérence, les intérêts à les articuler sont multiples :

- **Meilleure utilisation des ressources**, financières, humaines et matérielles. Dans un contexte budgétaire toujours plus contraint, cette optimisation n'est pas négligeable pour permettre aux professionnel·les qui déploient ces dispositifs de continuer à proposer des projets innovants au bénéfice des usager·es ;
- **Meilleure lisibilité et compréhension des actions pour le public**. Alors que la volonté est forte d'impliquer les habitant·es dans des démarches de coconstruction, il est primordial de leur rendre accessible le jargon professionnel et politique qui entoure les dispositifs, pour leur donner les clés nécessaires à leur mobilisation.
- **Simplification de la gouvernance des projets**. En contournant l'effet "mille-feuilles" prégnant dans l'action publique, l'opportunité est donnée de déployer des actions cohérentes et complémentaires, mises en discussion avec l'ensemble des acteur·rices impliqué·es.

Quelles méthodes pour s'articuler ?

Pour rendre opérationnelle cette conviction commune qu'**agir ensemble permet de mieux répondre aux besoins des habitant·es et des territoires**, différentes pistes peuvent être mises en réflexion avec les acteur·rices investi·es dans cette démarche d'articuation :

Mettre en place une gouvernance partagée

- Instances de pilotage partagées et comités élargis doivent faciliter l'**alignement des orientations** de chaque acteur·rice, rendant ainsi cohérente et complémentaire la programmation globale à l'échelle d'un territoire.
- Une **répartition claire des rôles** doit montrer la volonté de chacun·e à contribuer de façon efficace à la structuration de cette articulation, en s'accordant sur un·e porteur·se unique ou au contraire en nommant un·e référent·e par structure, qui entretiendra un lien privilégié avec ses homologues.

Développer des outils et un langage communs

- Organiser des **groupes de travail** rassemblant l'ensemble des acteur·rices impliqué·es permet d'intégrer chacun·e à une réflexion collégiale autour de la démarche commune, et ainsi encourager la mise en cohérence des actions à l'échelle du territoire.
- Partager ou créer des **outils communs**, comme une plateforme numérique ou un répertoire mutualisé, doit favoriser la transmission des informations et contribuer au développement d'une **culture commune**. Celle-ci vise à valoriser l'ensemble des structures dans leur identité propre, mais également comme faisant partie d'un "tout " structuré et organisé au service des usager·es.

Faire converger les temporalités

- L'élaboration d'un **rétroplanning commun**, qui mette en avant les échéances partagées, clarifie les projections et les étapes de mise en œuvre sur lesquelles l'ensemble des acteur·rices se sont accordé·es.
- La mutualisation de certaines démarches, comme l'élaboration d'un **diagnostic global concerté**, répond à un double enjeu de vision plus complète du territoire et d'optimisation du temps pour les professionnel·les, dont les démarches peuvent être effectuées en parallèle alors que leur méthodologie sert le même objectif.
- S'astreindre à des **rencontres régulières**, qui favorisent l'interconnaissance des différentes parties, tant dans leur fonctionnement que dans leur programmation spécifique. Cette communication régulière doit permettre la création de lien réciproque entre les structures, mais également d'accroître leur expertise du territoire et ainsi optimiser leurs propositions et orientations vis-à-vis du public accompagné.

Les freins à dépasser pour favoriser l'articulation

Plusieurs difficultés ont été pointées dans la mise en œuvre d'une démarche d'articulation entre différents dispositifs, et une réflexion a été engagée par le réseau pour proposer des recommandations permettant de minimiser les freins potentiels :

⚠ Le manque d'interconnaissance

Qu'il soit dû à un **turn-over** parfois important ou à un **manque de communication** entre structures d'un même territoire, il peut entraîner une perte de sens et un désengagement des acteur·rices, les rendant alors difficiles à mobiliser dans une démarche commune.

⚠ Les difficultés d'alignement institutionnel

Cadre flou, gouvernance instable ou **divergence de priorités** peuvent rythmer le quotidien lorsque différentes structures veulent se lancer dans une dynamique collective, et mettre en avant des **craintes de perte d'identité** qui peuvent freiner l'articulation si celle-ci n'est pas explicitée.

⚠ Le facteur du portage politique

Entre ligne politique locale, nationale, et déploiement des dispositifs, en lien avec leur contact régulier des usager·es, les professionnel·les peuvent se retrouver confronté·es à des **enjeux d'apparence contradictoire**, et se sentir ainsi privé·es du soutien ou de la liberté d'action nécessaires à leur travail.

💡 Cadrer les rencontres et visibiliser les actions

En se rencontrant régulièrement avec des **objectifs clairs**, un **ordre du jour coconstruit** et une **animation participative**, les professionnel·les favorisent le lien entre elles et eux et leur meilleure connaissance des actions de chacun·e, les rendant à même de mieux les investir.

💡 Partager le portage et clarifier la gouvernance

En fixant un **partage équitable des tâches** entre les différentes structures impliquées, associatives ou institutionnelles, les acteur·rices s'assurent de l'**appropriation de la démarche** par l'ensemble des parties prenantes, chacune pouvant ainsi faire entendre sa voix en concertation avec les autres.

💡 Favoriser une dynamique d'information continue

En valorisant les résultats de la démarche, ses étapes et impacts, et en rendant leur **communication accessible** au plus grand nombre, élu·es ou habitant·es, les professionnel·les encouragent l'adhésion et la mobilisation autour de leur dynamique commune, qui peut alors même s'élargir en intégrant ces usager·es.

💡 La clé de l'anticipation

Afin de faire évoluer la démarche au regard de ses antécédents, il est important d'entretenir une **mémoire collective** de ce qui a été fait, et de la transmettre aux nouvelles et nouveaux acteur·rices en cas de changement au sein des équipes.

Pour aller plus loin...

> Ressources autour de l'articulation des dispositifs

• [ÉTUDE] **L'articulation des contrats de ville et des conventions territoriales globales**. Le Pôle ressources, 2025.
https://www.lepoleressources.fr/larticulation-des-contrats-de-ville-et-des-conventions-territoriales-globales/

• [RAPPORT] **Articulation des compétences des collectivités territoriales et de l'État dans les politiques nationales et territoriales de l'enfance, de l'éducation et de la jeunesse - Rapport thématique 2021**. Inspection générale de l'éducation, du sport et de la jeunesse, 2022.
https://www.vie-publique.fr/rapport/287741-articulation-des-competences-collectivites-territoriales-et-etat

> Témoignages et partages d'expérience

Pour découvrir l'ensemble des travaux du réseau des CTG du Val d'Oise, vous pouvez demander l'accès au canal Teams du réseau par retour de mail : contact@lepoleressources.fr

Fiches Repères

Les dispositifs de l'action publique

⚠ **Les dispositifs mentionnés dans la présente fiche repère sont ceux présentés dans le cadre des rencontres du réseau des CTG du Val d'Oise portant sur l'articulation. Ainsi, leur liste n'est pas exhaustive.**

Le projet éducatif de territoire | PEDT

Le PEDT est un cadre partenarial élaboré à l'initiative d'une collectivité (commune ou EPCI), engageant les signataires pour une durée de 3 ans à 5 ans selon les territoires. Il permet de coordonner et de **formaliser l'ensemble des actions éducatives du territoire**, en associant tou·tes les acteur·rices locaux·les à la construction d'un projet commun. Il vise ainsi à garantir la continuité éducative entre les différents temps de l'enfant, pour favoriser la cohérence des parcours éducatifs et la diversité des actions éducatives proposées aux enfants sur le territoire.
Outil de planification et de coordination, le PEDT est une condition nécessaire pour les collectivités qui souhaitent bénéficier de certains dispositifs nationaux (comme le label "Plan mercredi") ou d'aides financières de l'État.

Ses objectifs

- Proposer un **parcours éducatif cohérent**
- Améliorer la **qualité et la diversité de l'offre éducative**
- Favoriser la **réussite éducative**
- Organiser la **concertation locale** pour lutter contre les inégalités scolaires et sociales (accès aux activités)

Sa mise en œuvre

- Élaborer un **diagnostic des besoins** du territoire
- Mobiliser l'ensemble des **ressources locales**
- Effectuer un **suivi** et une **évaluation régulière** pour garantir la qualité et l'adaptabilité des actions du projet

L'articulation du PEDT avec la CTG à Domont

> Une articulation administrative et structurelle des deux dispositifs

L'articulation entre le PEDT et les CTG a été pensée de façon concertée par les acteur·rices impliqué·es dans chacun de ces dispositifs. Elle s'inscrit dans une démarche de mutualisation renforcée des ressources ainsi que des instances de pilotage et de suivi. En effet, le PEDT et les CTG répondent à des objectifs convergents et se recoupent sur de nombreux axes.

Pour cadrer de manière institutionnelle cette articulation, un changement structurel a été acté : le PEDT pourra à présent être indexé sur le calendrier des CTG et sera contractualisé sur une durée de 5 ans. Cela permet de mener simultanément l'ensemble des démarches de diagnostic, d'évaluation et d'élaboration du plan d'actions. Ainsi, cela permet d'éviter de démultiplier les démarches et les instances, et de mieux mutualiser les ressources et les connaissances sur les problématiques et les actions en lien avec l'enfance.

De plus, la ville a fait le choix d'inscrire le PEDT en tant que fiche action dans la programmation CTG, ce qui établit une coordination contractuelle de ces deux démarches. Ainsi, le PEDT fait partie intégrante de la CTG et sera évalué tous les ans à l'instar des autres actions de la CTG.

Pour assurer cette coordination au quotidien, de manière opérationnelle, le service enfance-jeunesse de la ville travaille avec la chargée de conseil et développement référente de la Caf et l'IFAC, association du territoire en charge du portage du PEDT. De plus, le SDJES (Service départemental à la jeunesse à l'engagement et aux sports) a créé un groupe d'appui territorial, permettant des temps d'échanges entre acteur·rices pour adapter les dispositifs de réussite éducative.

> Des avantages pour les acteur · rices et institutions en charge de ces démarches

La mutualisation de ces démarches qui sont à destination d'un même public vise à en renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination, en mutualisant les ressources et les outils.

Du point de vue de la commune, cela permet de travailler en transversalité avec les différents services, de renforcer le lien de partenariat au-delà de la simple logique financière avec la Caf, de prendre du recul par rapport aux actions du quotidien et de renforcer sa connaissance du territoire et de ses habitant·es.

Du point de vue de la Caf, les intérêts sont de partager un diagnostic de travail, de repérer les besoins non couverts et d'identifier les priorités sur 5 ans, en articulation avec la feuille de route de la collectivité, et enfin, de mieux mobiliser les fonds de la Caf en les articulant avec ceux de la collectivité.

Concernant l'IFAC, cela permet de disposer des données de la Caf pour le diagnostic, mutualisant ainsi les différentes expertises et favorisant la continuité éducative à travers des objectifs en prise avec les besoins recensés.

L'articulation des politiques jeunesse avec la CTG à Sannois

> Une action jeunesse concertée et multipartenariale

La ville de Sannois mène une "politique locale de jeunesse". Il s'agit d'un ensemble d'actions concertées, conduites par les acteur·rices jeunesse du territoire à destination de ce public. Ainsi, les professionnel·les concerné·es se réunissent pour échanger des constats, enjeux et actions à mener, au cours de rencontres régulières organisées par la ville.

Cette démarche a été construite en plusieurs temps. Afin de mieux identifier les différent·es institutions et interlocuteur·rices, un "sociogramme" a été élaboré, pour rendre compte des liens et des rôles de ces acteur·rices. Le groupe a ensuite dressé un panorama des actions menées sur le territoire, ainsi que les freins et les besoins identifiés. Une évaluation participative a été conduite, pour rendre compte des résultats des axes d'actions et se positionner sur les suites à leur donner. Ces échanges ont permis de discuter du plan d'action à mettre en place et de fixer des orientations communes.

> Une action intégrée dans la programmation CTG

Ces rencontres alimentent la programmation des CTG, car les actions jeunesse s'inscrivent dans le plan d'action CTG. Les actions élaborées dans le cadre de ces groupes de travail répondent également aux enjeux fixés par la Caf et aux besoins identifiés par le territoire, notamment le CLAS (Contrat local d'accompagnement à la scolarité) à destination des collégien·nes, les séjours avec le PASS COLO et les colos apprenantes, ou l'instance participative des jeunes.

Cette mutualisation des moyens évite ainsi la démultiplication des réunions et permet de concentrer le pilotage de l'action jeunesse en un seul comité et d'améliorer la lisibilité des politiques jeunesse.

Fiches Repères

Les politiques sociales locales

Le projet de centre social

Le projet de centre social est le cadre de référence qui définit les missions, objectifs et actions d'un centre social sur son territoire. Coconstruit avec les partenaires locaux et les habitant·es dans une démarche participative, il contribue au développement social local et au dynamisme du territoire en matière d'action sociale et d'accès aux droits.

Ses objectifs

- Favoriser la création de **lien social**, en initiant des démarches de participation citoyenne et associative
- Dynamiser le territoire avec une **programmation variée** d'activités, de services et d'animations adaptées aux besoins des habitant·es
- Faciliter les **initiatives coconstruites** avec les partenaires locaux et les habitant·es

Sa mise en œuvre

- Élaborer un **diagnostic partagé** qui mette en lumière les besoins des habitant·es
- Définir les **orientations**, en concertation avec les partenaires et habitant·es, et les formaliser dans le cadre d'un projet social
- **Mettre en œuvre** les actions, et en assurer le **suivi et l'évaluation**

L'analyse des besoins sociaux (ABS)

L'ABS est une démarche d'enquête qui vise à recenser les besoins des habitant·es et ainsi permettre l'adaptation des offres et actions déployées sur le territoire, afin que celles-ci répondent aux réalités de la population. Généralement menée par les centres communaux d'action sociale ou les centres sociaux, elle repose donc sur une démarche de diagnostic partagé des acteur·rices locaux·les, pour faire ressortir les attentes des habitant·es en matière d'action sociale, avec pour finalité de structurer la dynamique sociale du territoire.

Ses objectifs

- Identifier les **besoins et attentes des habitant·tes**
- Analyser la **pertinence de l'offre existante** au regard du diagnostic établi
- Mettre en lumière des axes d'amélioration de l'action sociale en favorisant la **mobilisation des acteur·rices**

Sa mise en œuvre

- Établir un **diagnostic de territoire**, en recueillant, analysant et croisant les données pour éclairer les besoins prioritaires des habitant·es
- Proposer un **plan d'actions** permettant d'adapter les réponses sociales aux besoins

Focus sur les dispositifs spécifiques de santé

Le contrat local de santé (CLS)

Le CLS est la traduction locale de la politique de santé nationale. Signé entre une collectivité et son agence régionale de santé (ARS), il vise à réduire les inégalités d'accès aux soins de la population, en proposant des actions correspondant aux besoins ciblés du territoire en matière de prévention et de promotion de la santé. Il est généralement conclu pour mettre en œuvre une politique sanitaire globale entre les différent·es partenaires locaux·les, pour une durée de 5 ans.

Ses objectifs

- Animer une dynamique de **santé publique locale et concertée**
- Améliorer l'**accès et la qualité des services de santé** sur des territoires prioritaires pour réduire les inégalités

Sa mise en œuvre

- Élaborer un **diagnostic local de santé** du territoire
- Établir un **plan d'action partagé** avec l'ensemble des partenaires impliqué·es

Le conseil local de santé mentale (CLSM)

Le CLSM est un espace d'échanges et de coordination portant sur les actions ciblées autour de la santé mentale au sein d'un territoire. Généralement présidé par un·e élu·e local·e mais non dépendant d'une contractualisation formalisée, il agit en synergie avec le CLS, auquel il apporte une expertise sur le sujet précis de la santé mentale, via la concertation des partenaires volontaires sur cette thématique.

Ses objectifs

- Inscrire la **santé mentale dans la politique territoriale globale de santé** du territoire
- Améliorer l'**accès à des soins adaptés** dans le domaine de la santé mentale, en favorisant la prévention et l'inclusion sociale

Sa mise en œuvre

- Définir les **priorités d'action** dans ce domaine sur le territoire
- Coordonner les acteur·rices impliqué·es dans une dynamique de **concertation locale**

L'articulation des politiques de santé avec la CTG à Bezons

> Une démarche partagée et transversale

La mise en place du contrat local de santé à Bezons intervient dans un contexte socio-économique défavorable ainsi que d'une offre de soins déficitaire. Avec la présence de 4 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sur le territoire, le CLS est pensé comme un levier face aux inégalités sociales de santé.

3 axes prioritaires régissent le CLS :

- Renforcer l'éducation pour la santé et les comportements favorables à la santé
- Améliorer l'accès aux soins pour tous
- Promouvoir des milieux de vie favorables à la santé et au bien-être

C'est aussi dans le cadre d'une **démarche partagée et transversale**, nourrie par une envie de nouer de multiples partenariats, que le CLS s'est implanté dans la ville en intégrant élu·es, associations, professionnel·les de santé et services municipaux. Il est aussi basé sur les besoins des habitant·es via une campagne de recueil de données de contexte (socio-économiques, sanitaires...) et un questionnaire à destination des habitant·es des quartiers.
Parmi les partenaires ayant participé à la construction de ce contrat, on retrouve la Caf, qui a participé aux différents groupe de travail et qui est l'un des signataires du contrat.
En raison d'un contexte particulier peu favorable, le CLS, signé en juillet 2024, compte, dans sa mise en place et son ancrage sur le territoire, collaborer avec différentes institutions et dispositifs, dont les CTG, afin d'élargir son action.

Fiches Repères

La politique de la ville : contrat de ville et contrat engagement quartiers 2030 | CEQ-2030

La politique de la ville est une politique publique spécifique qui vise à réduire les inégalités sociales et économiques repérées sur des territoires à la population particulièrement vulnérable, les quartiers prioritaires (QPV). Ces derniers sont généralement caractérisés par un cumul de difficultés (pauvreté, chômage, échec scolaire...) entraînant un écart important de développement économique et social avec le reste du territoire, contribuant ainsi à priver ses habitant·es déjà fragiles d'opportunités et d'accessibilité au droit commun.

Dans une optique de réduction des inégalités, la politique de la ville dédie donc des moyens spécifiques pour ces territoires et leur population, en mobilisant les partenaires locaux·les dans une dynamique partenariale renforcée qui ambitionne de réhabiliter le cadre de vie et les opportunités (emploi, scolarité, mobilité...) des habitant·es des QPV.

Sa déclinaison opérationnelle est formalisée par la signature d'un CEQ-2030 (anciennement appelé contrat de ville), qui engage l'ensemble des signataires à mettre en place des efforts communs et coordonnés autour des enjeux ciblés pour chaque quartier mentionné au contrat. Cette refonte de la politique de la ville est contractualisée pour une durée de 6 ans entre l'État, les collectivités, les institutions et les partenaires associatifs locaux, en veillant à une participation renforcée des habitant·es aux réflexions qui les concernent.

Ses objectifs

- **Réduire les inégalités socio-économiques** des territoires
- **Améliorer les conditions de vie** des habitant·es des quartiers défavorisés et les rendre acteur·rices de ces changements
- **Renforcer l'offre de droit commun** en coordonnant des actions ciblées sur les besoins des territoires

Sa mise en œuvre

- Structurer et coordonner la dynamique partenariale en faveur de la **réhabilitation socio-économique** du territoire et de ses habitant·es
- Assurer le **suivi, l'évaluation et les ajustements nécessaires** à la cohérence des actions et des besoins
- Encourager les **dynamiques d'expérimentation et d'innovation sociale**

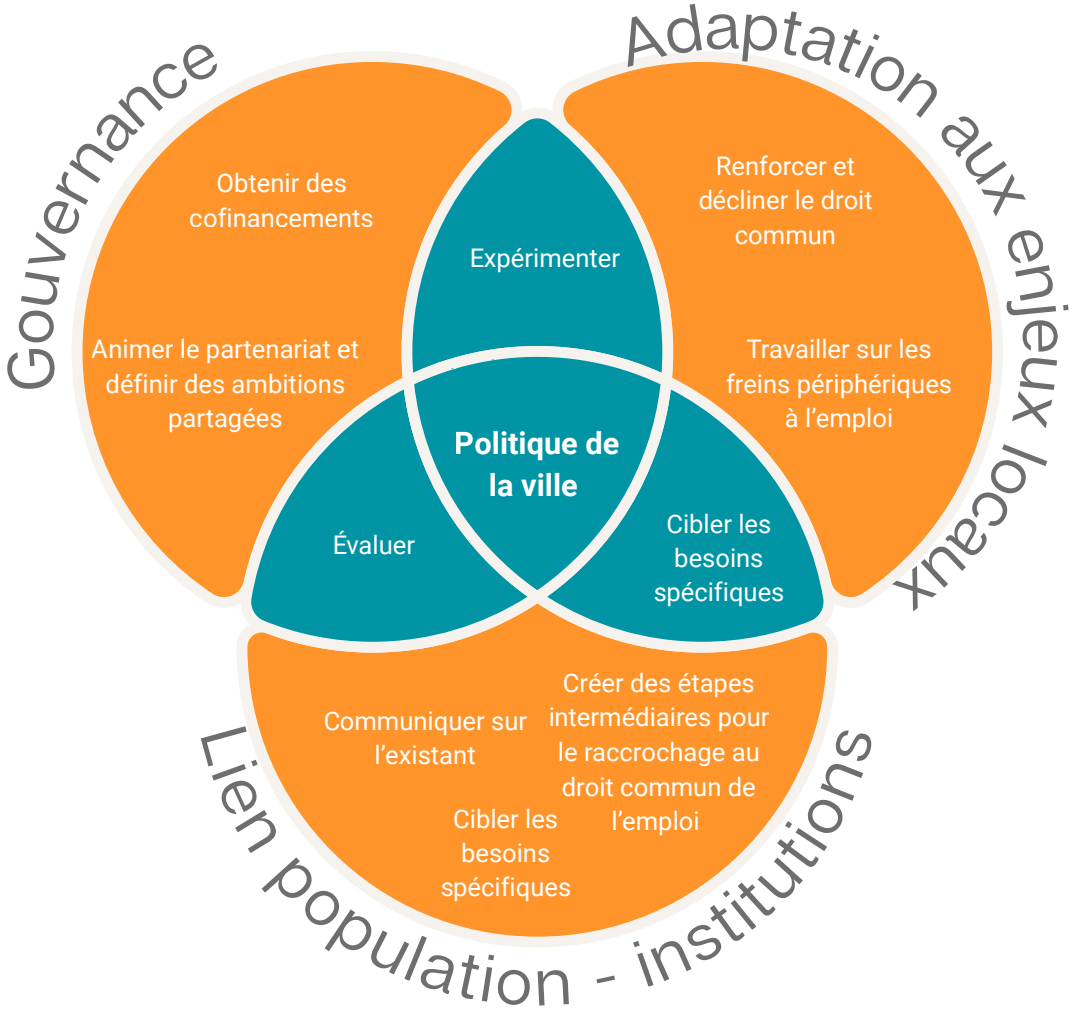

Focus sur les dispositifs de l'éducation prioritaire

Différents dispositifs aux actions complémentaires peuvent être déployés dans les territoires à destination de la jeunesse, avec l'objectif partagé de concourir à l'égalité des chances et de favoriser la réussite scolaire et sociale des jeunes dans les quartiers prioritaires.

La Cité éducative

La Cité éducative est une démarche labélisée par l'État, qui fédère les acteur·rices éducatif·ves locaux·les dans une dynamique de coopération territoriale visant à renforcer l'accompagnement éducatif des jeunes de 0 à 25 ans. Conventionnée pour 3 ans, elle formalise la volonté d'action partagée entre la collectivité candidate, l'Éducation nationale et l'État, qui engagent ainsi des moyens dédiés pour les jeunes scolarisé·es ou habitant·es des quartiers prioritaires ciblés, en coordonnant et finançant les projets des partenaires travaillant en direction de ces publics spécifiques.

Ses objectifs

- Mobiliser et coordonner les partenaires éducatifs du territoire dans une **dynamique collective**
- Coconstruire une **continuité éducative** avec les acteur·rices en investissant les différents temps de l'enfant
- Promouvoir la **coéducation** en impliquant les parents aux projets portés sur le territoire à destination de leurs enfants

Sa mise en œuvre

- Structurer de manière concertée la démarche impulsée par la **troïka** (État, Éducation nationale, ville)
- Mobiliser et coordonner les partenaires associé·es dans le **déploiement des actions**, en veillant à renforcer le **lien avec les parents**
- Assurer le **suivi, l'évaluation et les ajustements nécessaires** à la programmation de la cité

Le programme de réussite éducative (PRE)

Le PRE est un dispositif visant à lutter contre l'échec et le décrochage scolaire, en proposant un accompagnement individualisé et personnalisé aux jeunes de 2 à 16 ans habitant en quartier prioritaire, ou scolarisé·es en réseau d'éducation prioritaire. Généralement porté par les villes et fonctionnant en collaboration étroite avec l'Éducation nationale, le PRE repose sur un espace de concertation régulière entre professionnel·les, l'équipe pluridisciplinaire de soutien, pour coconstruire le parcours des jeunes suivi·es avec les acteur·rices locaux·les susceptibles d'intervenir dans l'accompagnement.

Ses objectifs

- Proposer un **accompagnement individualisé et global** aux jeunes et aux familles orienté·es
- Renforcer la **coopération interprofessionnelle** dans les situations de coaccompagnement

Sa mise en œuvre

- Repérer, recevoir et **accompagner** les familles et les jeunes en difficulté
- Organiser des temps d'échanges avec les partenaires de l'**équipe pluridisciplinaire de soutien**

Le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)

Le CLAS est un dispositif soutenu et financé par la Caf qui propose un accompagnement scolaire aux jeunes, du CP à la terminale, pour favoriser leur réussite scolaire. Il se décline par des séances hebdomadaires gratuites d'aide méthodologique aux devoirs, en dehors des heures de classe, prioritairement destinées aux jeunes en difficulté ne bénéficiant pas d'un environnement adapté pour travailler autour de leur scolarité.

Ses objectifs

- Favoriser la **réussite scolaire** aux jeunes dont l'environnement social et familial est défavorable
- Améliorer l'**épanouissement personnel** des jeunes en leur redonnant confiance en elles et eux
- Renforcer le **lien avec les parents** et soutenir leur rapport à l'école

Sa mise en œuvre

- Proposer un **appui méthodologique**, dans l'organisation et la réalisation des devoirs
- **Impliquer les parents** en les rendant acteur·rices de la scolarité de leur enfant

Fiches Repères

Les inégalités de logement : le dispositif d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties | TFPB

L'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties prend la forme d'une réduction de 30% de cette taxe. Elle est principalement accordée aux bailleurs sociaux, pour leurs logements situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), et doit ainsi leur permettre d'investir d'avantage en faveur du cadre de vie et de la qualité de services pour les habitant·es de ces quartiers. S'appuyant sur une convention locale, ce dispositif rassemble ainsi les différentes parties prenantes (État, collectivités et bailleurs sociaux) autour de priorités d'action visant à améliorer les conditions de vie des habitant·es des QPV.

Ses objectifs

- Impliquer conjointement les bailleurs sociaux, les collectivités et l'État en faveur de l'**amélioration du cadre de vie** des habitant·es
- **Soutenir financièrement** les surcoûts de gestion et d'entretien dans le parc locatif des QPV
- Renforcer la tranquillité résidentielle et améliorer durablement la qualité de vie dans ces quartiers

Sa mise en œuvre

- **Identifier** les biens concernés et les actions engagées à leur endroit
- Définir les **priorités d'action**, en concertation entre bailleurs sociaux, collectivités et État
- **Mettre en œuvre** les actions, en assurer le **suivi et l'évaluation** pour valoriser les résultats observés en faveur des habitant·es

L'articulation entre la politique de la ville et les CTG dans l'ouest francilien

> Schéma des relations à l'œuvre*

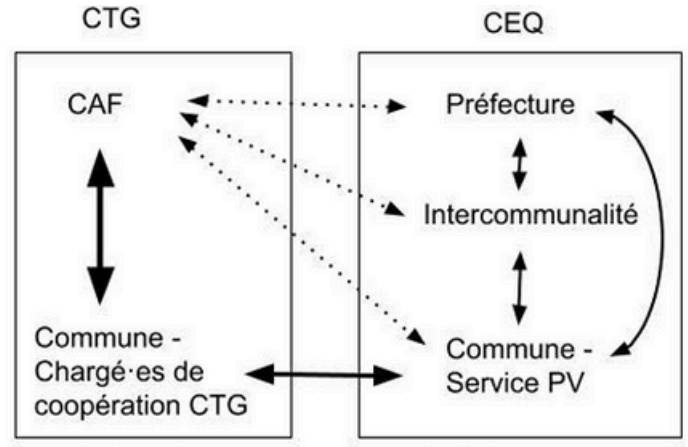

Légende : ⟷ Fort échange ·····► Échange occasionnel

Si des échanges ont lieu entre l'ensemble des acteur·rices impliqué·es dans la mise en oeuvre des CTG et des CEQ2030, il apparaît que l'articulation opérationnelle entre ces deux dispositifs s'effectue principalement au niveau des communes, entre les professionnel·les en charge du déploiement des CTG d'une part, et les professionnel·les en charge de la politique de la ville d'autre part.

> Les différents niveaux d'articulation recensés*

La **mutualisation** peut se traduire par un·e agent·e à double-casquette CTG/CEQ 2030, ou un binôme fonctionnel réparti sur les deux contrats, optimisant leur communication. Il s'agit du niveau d'articulation le plus opérant, où chaque dispositif a conscience de l'autre et l'intègre à sa propre programmation.

La **coopération** prend forme par la participation mutuelle, pérenne ou ponctuelle, aux instances respectives de chaque dispositif. Niveau intermédiaire d'articulation, elle intègre l'autre dans une réflexion conjointe mais garde une mise en œuvre propre à chaque dispositif.

La **coordination** relève de l'interconnaissance simple. Il s'agit du premier niveau de l'articulation, où les relations se font de personne à personne, sans formalisation ni démarche partagée.

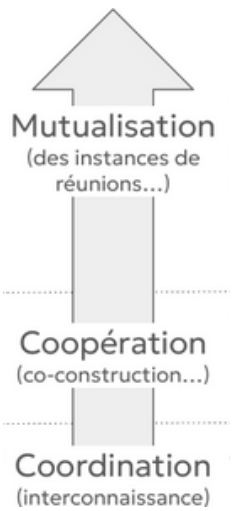

* **Source** : Étude **L'articulation des contrats de ville et des conventions territoriales globales**, menée par les étudiant·es de Sciences Po Saint-Germain pour le Pôle ressources, 2025.

Pour aller plus loin sur les différents dispositifs...

> Ressource autour du projet éducatif de territoire | PEDT

• [LE PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE] **Projet éducatif territorial**. Circulaire n°2013-036 du 20 mars 2013, Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, 2013.
https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo12/MENE1306458C.htm

> Ressources autour des politiques sociales locales

• [LE PROJET DE CENTRE SOCIAL] **Agrément des structures d'animation de la vie sociale**. Circulaire n°2016-005, CNAF, 16 mars 2016.
https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/493/Partenaires/AVS/Circulaire%20CNAF%202016%20-%20Animation%20de%20la%20vie%20sociale.pdf

• [L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX] **Décret du 21 juin 2016 sur l'analyse des besoins sociaux des CCAS**. Banque des territoires, Journal officiel du 23 juin 2016.
https://www.banquedesterritoires.fr/un-decret-precise-la-periodicite-et-le-contenu-de-lanalyse-des-besoins-sociaux-des-ccas

> Ressources autour des politiques locales de santé

• [LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ] **Les contrats locaux de santé**. Présentation de dispositif, ARS, 2025.
https://www.ars.sante.fr/les-contrats-locaux-de-sante

• [LE CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE] **Créer et faire fonctionner un conseil local de santé mentale (CLSM)**. Guide de recommandations, Centre national de ressources et d'appui aux CLSM, 2025.
https://www.ressources-clsm.org/actus/creer-et-faire-fonctionner-un-conseil-local-de-sante-mentale-le-guide-de-recommandations

> Ressources autour de la politique de la ville

• [LE CONTRAT ENGAGEMENT QUARTIERS 2030] **Contrats Engagements Quartiers 2030 : Les grands textes réglementaires**. PQN-A, Centre de ressources politique de la ville de Nouvelle-Aquitaine, 2025.
https://pqn-a.fr/fr/ressources/analyses/contrats-engagements-quartiers-2030-les-grands-textes-reglementaires

• [LA CITÉ ÉDUCATIVE] **Renforcer l'accompagnement des enfants et des jeunes des quartiers prioritaires de leur naissance à leur insertion professionnelle**. Présentation de dispositif, ANCT, 2025.
https://anct.gouv.fr/programmes-dispositifs/politique-de-la-ville/dispositifs/cites-educatives

• [LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE] **Un suivi personnalisé pour aider les enfants et les jeunes rencontrant des difficultés à réussir.** Présentation de dispositif, ANCT, 2025.
https://anct.gouv.fr/programmes-dispositifs/politique-de-la-ville/dispositifs/programme-de-reussite-educative

• [LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ] **Circulaire sur le soutien de la branche Famille aux CLAS et référentiel national de financement des CLAS**. Documents de cadrage, CNAF, 2021.
https://www.caf.fr/professionnels/offres-et-services/dispositifs-partenaires/contrat-local-d-accompagnement-la-scolarite

• [L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES] **Utilisation de l'abattement de la TFPB dans les QPV**. Référentiel national, Union sociale pour l'habitat, 2024.
https://www.union-habitat.org/centre-de-ressources/economie-financement/utilisation-de-l-abattement-de-la-tfpb-referentiel

Direction de la publication : Guillaume Dejardin, Caroline Dumand
Rédaction : Mélanie Héroux, Teodora Rangelova, Binta Songdé Diop

Pôle Ressources

Ville et développement social

Les fiches repères du Pôle ressources

Fruit des échanges et réflexions qui se déroulent au fil des animations de réseau, les fiches repères du Pôle ressources visent à outiller les professionnel·les sur les sujets qui rythment leurs pratiques.

Collection politique de la ville :

Octobre 2025
> L'emploi dans les CEQ 2030 [Focus valdoisien]

Avril 2025
> Référentiel mission des chef·fes de projet opérationnel

Janvier 2025
> Les quartiers prioritaires de l'ouest francilien [Focus valdoisien]

Décembre 2024
> La géographie prioritaire de la PLV dans les départements de l'ouest francilien

Juillet 2021
> Un réseau d'actrices et d'acteurs au service de l'insertion des jeunes

Novembre 2020
> L'équipe pluridisciplinaire de soutien (EPS)

Collection CTG :

Juin 2025
> La fonction de chargé·e de coopération : environnement et missions
> La mobilisation en question

Pôle ressources
39 rue des Bussys, 95600 Eaubonne

www.lepoleressources.fr

Avec le soutien de :

agence nationale de la cohésion des territoires

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET DU VAL-D'OISE
Liberté
Égalité
Fraternité